

La consigne n'est pas une solution pour la Suisse

La Suisse dispose de systèmes de recyclage confortables et efficaces pour les canettes en aluminium, les bouteilles à boissons en verre et en PET. Ils sont parfaitement adaptés au marché suisse des boissons et à l'ensemble de la gestion des déchets. La consigne détruirait l'infrastructure de collecte existante et qui fonctionne parfaitement.

Conséquence de la consigne, les solutions de recyclage actuelles pour les emballages pour boissons seraient intégralement remplacées – et non complétées. Les conséquences seraient lourdes.

Des effets secondaires importants

Les consommatrices et les consommateurs seraient les premiers à en souffrir. Il n'y aurait plus de points de collecte dans les gares, les bureaux, les écoles ou les installations de loisirs. Au lieu des 100 000 possibilités de retour, il n'en resterait plus que 7000 qui, de plus, ne seraient accessibles que pendant les heures d'ouverture du commerce de détail. En effet, conséquence de la consigne, le commerce serait le seul responsable de la reprise des emballages pour boissons. Il devrait créer de nouveaux espaces de stockage et

développer une nouvelle logistique.

Les villes et les communes perdraient une grande partie des volumes de collecte d'aluminium, de verre et de PET ainsi que les indemnités financières qui en découlent. Les coûts pour la collecte des volumes de verre et d'aluminium restants (pots de confiture, barquettes d'aliments pour animaux) augmenteraient et les capacités créées coûteusement dans les déchèteries et la logistique deviendraient inutiles.

Pas d'effets là où ils sont souhaités

Seuls 7 % des objets abandonnés seraient concernés par une consigne et seraient donc éventuellement collectés. La consigne n'aurait donc que peu de répercussions sur le littering.

Les expériences faites en Allemagne révèlent également que la consigne ne favorise pas les emballages réutilisables. L'Allemagne recourt là à d'autres outils.

En Suisse, la consigne n'apporte pas de solution

La consigne peut être un outil pour stimuler le recyclage dans les pays qui ne pratiquent pas de tri des déchets. En Suisse, les solutions de recyclage fonctionnant bien seraient affaiblies et la gestion des déchets délicatement calibrée déséquilibrée.

Une consigne obligatoire ne représente aucune évolution du système actuel, mais un changement de système complet sans que la Suisse n'en tire de plus-value. Au contraire : l'économie circulaire serait même ramenée en arrière.